

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 30 (1959)  
**Heft:** 8

**Artikel:** L'industrie horlogère et ses nouvelles bases conventionnelles  
**Autor:** Bauer, Gérard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824847>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

PJ4

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 8. Août 1959

## SOMMAIRE

L'industrie horlogère et ses nouvelles bases conventionnelles  
Le marché du travail — Chronique économique

## **L'industrie horlogère et ses nouvelles bases conventionnelles**

**Conférence faite par Monsieur le ministre Gérard Bauer, président  
de la Fédération suisse des Associations de Fabricants d'Horlogerie,  
à l'assemblée générale l'ADIJ du 11 juillet 1959, aux Breuleux**

Les Breuleux, 11 juillet 1959.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Je ne voudrais pas commencer cette conférence sans dire tout le plaisir et l'intérêt que je ressens à m'adresser aux représentants d'une région dans laquelle l'industrie horlogère joue, depuis si longtemps, un rôle de premier plan. En outre, je considère comme un privilège d'être appelé à parler devant l'Association pour la défense des intérêts du Jura ; au cours de ma carrière, et notamment lorsque j'avais l'honneur de diriger les finances de Neuchâtel, ma ville natale, que tant de liens unissent au Jura voisin, j'ai eu bien souvent l'occasion d'admirer l'action efficace, intelligente et durable, menée par l'ADIJ, sous la conduite de M. le Président Reusser. Qu'il me soit permis de vous remercier de votre appel, non seulement pour ma personne, mais aussi pour l'industrie dont je vais vous entretenir.

Cette conférence est consacrée aux problèmes de la structure interne de l'industrie horlogère de notre pays. A cet égard, comme à d'autres, nous sommes placés devant de nombreuses échéances. Les rapports des différentes organisations horlogères entre elles, vis-à-vis de l'Etat, se transforment ou sont en cours de transformation. Quel est le sens de l'évolution qui se dessine, quel rôle les facteurs intérieurs et les facteurs extérieurs y jouent-ils, à quelles tâches nouvelles avons-nous à faire face, tel est le sujet que je vais traiter devant vous. Les vues que je développerai sont personnelles, et ne sauraient par conséquent engager que moi-même.

Autour des années 1930 et suivantes, on s'en souvient, l'industrie horlogère a entrepris une œuvre d'organisation à l'échelon communautaire afin d'assurer aux entreprises de la branche, aux ouvriers et employés qu'elle occupe, une efficacité accrue, et de maintenir leur stabilité.

Particulièrement sensible aux fluctuations cycliques, notre industrie s'est donné, pendant et au sortir de la crise de 1929-1930, une structure qui lui est propre, et avec laquelle elle a vécu pendant une trentaine d'années. Son fondement réside dans un contrôle de la production aux fins d'en assurer la régularisation et d'éviter une expansion spéculative. En commun avec la Confédération, l'horlogerie a élaboré un éventail de dispositions que nous allons brièvement passer en revue ici.

Tout d'abord un **statut de droit fédéral** a soumis à un contrôle, dès 1934, l'ouverture et l'agrandissement de toute entreprise horlogère, qu'elle s'occupe de la fabrication des ébauches, des pièces détachées ou des produits terminés, tels que les mouvements et les montres.

Parallèlement à ce contrôle touchant la fabrication, le droit public a été complété par des règles relatives à l'exportation des ébauches et des pièces détachées, en vue de garantir au potentiel de main-d'œuvre suisse le maximum d'occupation.

Bref, les caractéristiques du statut de droit public résident en un contrôle de l'appareil de production et des restrictions à l'exportation pour les pièces constitutives. Les règles de droit public étaient le complément d'un ordre professionnel de droit privé liant les grandes organisations, la **Convention collective de l'industrie horlogère**, qui institue un régime de réciprocité entre les producteurs d'ébauches et de pièces détachées d'une part, et les clients suisses de ces articles d'autre part.

Enfin, **sur le plan des associations**, une structure tarifaire a été mise sur pied, soit unilatérale, telle la tarification pour le produit terminé élaborée par la F.H. en 1936, soit bilatérale et résultant d'un prolongement des dispositions de la Convention collective, tels les tarifs des ébauches, ou encore des fournitures réglantes et des pièces détachées, produites par les membres affiliés aux groupements de l'Ubah.

La dépendance vis-à-vis du monde extérieur, vis-à-vis de la mode en constante évolution, à l'égard des autorités des pays importateurs dont les mesures restrictives frappent parfois durement et brutalement le courant d'affaires, a conduit l'industrie horlogère à s'écarter du libéralisme économique absolu (celui qui a dominé l'économie occidentale du XIX<sup>e</sup> siècle) pour chercher une sécurité accrue dans un ordre professionnel dont certains aspects trahissent un interventionnisme prononcé.

\*\*\*

Essayons maintenant d'établir un diagnostic succinct de l'évolution générale qui s'est produite depuis que l'industrie horlogère a été revêtue de l'armure forgée autour des années 1930. En d'autres termes, quel est le contexte actuel, à l'issue d'une période de trente ans d'efforts déployés dans le cadre du système décrit sommairement tout à l'heure ?

Les répercussions de la récession de 1957 ont été ressenties parfois fortement par les entreprises horlogères, si bien que l'on doit nécessairement en conclure que la sensibilité aux fluctuations et aux cycles économiques est un phénomène auquel l'industrie horlogère n'est pas parvenue à se soustraire malgré le bouclier qui aurait dû la protéger.

En second lieu, la concurrence étrangère, dans le secteur horloger, a atteint un sommet en 1958, avec quelque 43 à 48 millions de montres et de mouvements. Durant la même année, la Suisse fabriquait 41 à 42 millions de pièces dont une partie était produite pour le stock. L'industrie horlogère suisse, qui occupait une position de quasi-monopole durant la dernière guerre, fabrique aujourd'hui la moitié environ des montres et mouvements vendus dans le monde. Ses principaux concurrents, à l'activité de la plupart desquels elle s'était heurtée déjà avant le dernier conflit mondial, sont l'U.R.S.S., les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon, la France et l'Angleterre, avec une production respective de 16-18, 12-13, 6-6,5, 3-3,5 et 2-2,5 millions de pièces.

A côté de cet accroissement du volume de la production étrangère, il y a lieu de tenir compte également de l'extension de la zone géographique des différents centres de fabrication. En effet, outre les pays susmentionnés, parmi lesquels l'U.R.S.S. figure depuis peu d'années, il y a lieu de citer la Chine, le Brésil et l'Italie au nombre des producteurs de montres.

Un autre problème mérite une attention spéciale. Plusieurs pays s'adonnent à la fabrication de pièces détachées. Dans certains Etats, cette production est même supérieure au besoin des fabricants de montres. C'est le cas en France pour les ressorts-moteurs, les boîtes en métal commun et les cadrans, en Allemagne pour les spiraux et les boîtes plaquées et en Italie pour les pierres d'horlogerie. Cet état de choses ne laisse pas d'être inquiétant, car les intéressés cherchent en général à écouler leurs excédents à l'étranger, ce qui peut entraîner la création de nouveaux foyers de fabrication dans des Etats en voie d'industrialisation ; un accord professionnel horloger intra-européen, tel celui que notre industrie négocie actuellement avec la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, doit permettre d'éviter les difficultés nées de cette situation, un front commun étant ainsi constitué pour leur faire face.

Il y a lieu de souligner aussi que la qualité des montres produites à l'étranger s'est sensiblement améliorée. En France, par exemple, le contrôle de la qualité institué par le CETEHOR<sup>1</sup> paraît avoir donné, à cet égard, des résultats intéressants. Il en est de même au Japon, où toute pièce exportée est officiellement contrôlée par un organisme gouvernemental. La concurrence étrangère fait, enfin, de notables efforts en vue de moderniser ses méthodes de production et d'appliquer les principes de l'automatisation dans le domaine de la fabrication de la montre.

<sup>1</sup> Centre technique de l'horlogerie française, à Besançon.

Si c'est essentiellement sur le territoire des pays producteurs que la montre suisse se heurte à la concurrence étrangère, il n'en demeure pas moins que certaines industries sises à l'étranger s'efforcent, de plus en plus, d'étendre leurs débouchés et de s'introduire sur des marchés tiers. C'est notamment, le cas de l'horlogerie allemande et, plus récemment, des horlogeries française, japonaise et russe.

Un bilan dressé à la lumière du développement récent de la concurrence étrangère permet de constater qu'à cet égard aussi un réexamen de la structure de notre industrie s'impose, non pas pour la révolutionner, mais pour en diagnostiquer les forces et les faiblesses, et préparer l'avenir.

Enfin, le marché a vu apparaître de plus en plus des produits nouveaux et concurrents. Ces produits ont eu pour eux l'avantage d'attirer le consommateur qui a soif de nouveautés. En outre, ils répondent aux besoins économiques de la société moderne : il s'agit essentiellement des articles électro-ménagers, des moyens de motorisation et, enfin, des appareils assurant la diffusion des informations et procurant une distraction à leurs possesseurs (télévision, radio, etc.). Par ailleurs, les acheteurs en puissance consacrent plus d'argent que par le passé aux voyages. Le tourisme s'est démocratisé ; il absorbe une part plus importante du budget du consommateur. Ajoutons à cela que les méthodes de distribution ont subi des modifications profondes ; elles sont axées maintenant sur une publicité agressive, utilisant tous les nouveaux moyens d'information que notre économie met à sa disposition, au prix de budgets de plus en plus considérables, et contribuant même, pour certaines d'entre elles, à créer dans l'esprit du consommateur, une confusion particulièrement dommageable.

L'objectif de cette publicité est d'atteindre la masse des consommateurs afin d'assurer à l'appareil de production un débit maximum, d'accroître la productivité, et de battre ainsi le concurrent. En outre, localisée géographiquement qu'elle était par le passé, la publicité englobe des zones économiques débordant les frontières nationales, annonçant ainsi l'intégration économique de régions de plus en plus vastes.

En d'autres termes, les modifications des limites du champ d'activité de notre industrie sont telles que, pour cette raison également, un remaniement de nos assises structurelles était devenu nécessaire.

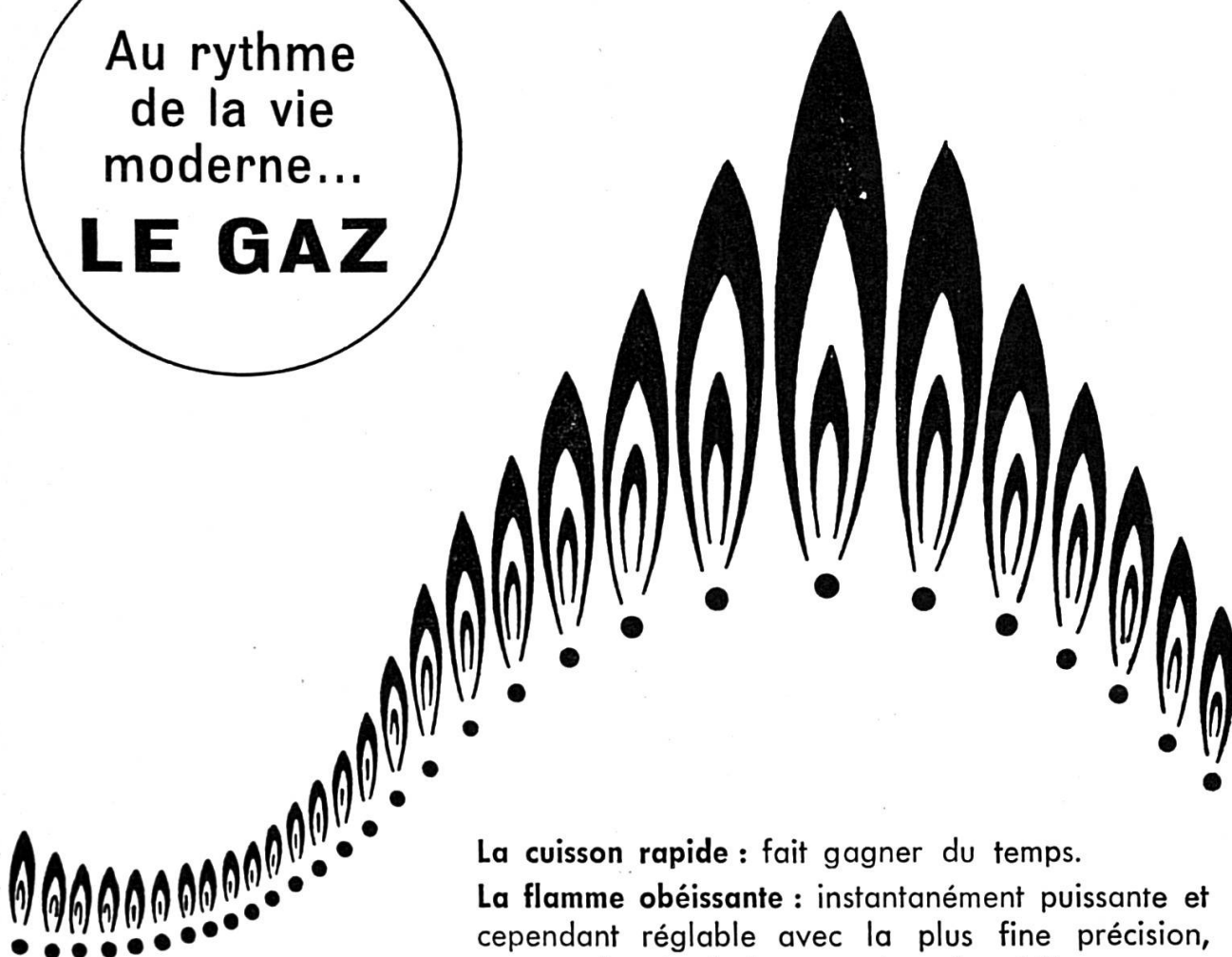
\*\*\*

Ce bref aperçu nous montre la voie dans laquelle l'industrie horlogère suisse doit chercher les solutions pour accroître son potentiel d'efficacité et maintenir sa prééminence sur les marchés internationaux, seul moyen d'assurer aux entreprises, aux employés et aux ouvriers, le maintien de leurs moyens d'existence.

C'est avant tout dans la recherche de solutions d'efficacité économique que l'effort de rénovation doit porter. Les règles marquées au coin d'un protectionnisme ou d'un interventionnisme trop prononcés, à moins que ne soit apportée la justification irréfutable de leur nécessité, doivent de plus en plus céder le pas à des stimulants, moteurs

Au rythme  
de la vie  
moderne...

**LE GAZ**



**La cuisson rapide :** fait gagner du temps.

**La flamme obéissante :** instantanément puissante et cependant réglable avec la plus fine précision, permet de réussir les mets les plus délicats.

Les usines à gaz jurassiennes de

**Bienne**

**Delémont**

**Granges**

**Moutier**

**Porrentruy**

**Saint-Imier**

**Tavannes**

# La bière le champion des désaltérants



909

## **REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.**

Entreprise de construction

**BIENNE**

Téléphone (032) 2 56 22



Ponts et chaussées  
Voies ferrées  
Revêtements de routes  
Bâtiments industriels

921

d'efforts accrus, d'ingéniosité nouvelle ; en bref, la généralisation de l'esprit d'entreprise et d'initiative à tous les échelons !

Il n'est pas question de revenir au libéralisme manchesterien ; ce serait un anachronisme pour une industrie, telle que la nôtre, voisinant d'une part avec des systèmes totalitaires dont la conception politique fausse les règles du jeu économique normal et, d'autre part, avec le gigantisme propre aux entreprises tentaculaires croissant sur le sol du capitalisme américain.

Entre ces deux conceptions, si éloignées de notre raison de vivre, de travailler et d'avoir confiance dans l'avenir, notre industrie doit trouver des solutions originales, qui tiennent compte dans une large mesure des caractéristiques particulières et fédéralistes du contexte helvétique.

En résumé, il faut chercher à mettre en valeur toutes les ressources du génie d'un peuple habitué à travailler dans une liberté favorisant le respect de l'individu, tout en assurant une coordination suffisante des efforts à l'échelon collectif, pour éviter des pertes de substance préjudiciables à l'ensemble de notre cause.

Coordination des efforts axés sur des mesures économiques, d'une part, mobilisation du puissant moteur de l'initiative personnelle et individuelle, d'autre part, tels sont les deux facteurs fondamentaux qui doivent inspirer tout notre travail de renouveau.

Concrétisons cette idée à la lumière du programme d'action que la fabrication horlogère a la ferme intention de réaliser, aussi bien dans le domaine de la production que dans celui de la distribution.

\*\*\*

Une des premières préoccupations en ce qui concerne la production, est de promouvoir intensément la recherche scientifique et technique.

En Suisse, en général, et dans l'horlogerie en particulier, l'importance de la recherche scientifique et technique doit être mise tout spécialement en évidence. L'ordre de grandeur des investissements, dans ce domaine, doit être réajusté, compte tenu des possibilités budgétaires générales. Certes, en regard de la puissance de certains groupes industriels étrangers, l'industrie horlogère suisse ne peut guère espérer faire de la recherche avec des moyens aussi considérables. Il n'en reste pas moins que nous avons la possibilité de promouvoir et d'intensifier nos efforts.

Dans cet ordre d'idées, les nouveaux appareils à mesurer le temps, tels que les montres électro-mécaniques et les montres électroniques, doivent faire l'objet d'une attention spéciale. Nul ne sait encore, d'une manière précise, quel sera le succès commercial de l'un ou l'autre de ces articles, mais il est clair qu'une industrie qui a la volonté et qui se doit de conserver le leadership, vit dans la nécessité impérieuse de rester à l'avant-garde dans tous les domaines. Certes, la réalisation d'une montre électronique appartient à un futur plus ou moins proche, mais, aujourd'hui déjà, il faut s'en préoccuper. A cet égard, la communauté peut jouer un rôle bénéfique, partout où la recherche dépasse



les possibilités de l'effort individuel. Ce dernier, cependant, conserve toute sa valeur, et ce serait une faute grave que de se reposer sur la collectivité, pour renoncer à accroître les efforts individuels et particuliers. Dans une certaine mesure, d'ailleurs, ceux-ci peuvent être mis en commun, dans le cadre d'échanges d'expériences et d'échanges de renseignements. Quelques-unes de nos manufactures travaillent dans cet esprit, et leur association centrale encourage leurs efforts, avec les moyens à sa disposition.

Dans un autre ordre d'idées, l'évolution générale de la technique et des sciences appliquées nous amène à la constatation que, pour l'horlogerie, le problème de la diversification prend, lui aussi, une importance considérable.

En résumé, c'est en abordant le problème par son côté positif et constructif, en favorisant la recherche scientifique et technique à tous les niveaux, et en augmentant les investissements, que l'industrie horlogère suisse mettra de son côté le maximum de chances.

Un autre problème, touchant à la production en général, concerne la formation professionnelle des cadres et de la main-d'œuvre future.

Les cadres intermédiaires doivent retenir spécialement notre attention, car ils sont d'une très grande importance pour le bon rendement d'une industrie. La formation plus poussée des contremaîtres devra être encore étudiée. Une première amélioration est de les former dans le domaine de la simplification du travail et de l'étude des postes de travail. Peut-être sera-t-il nécessaire de créer une école de contremaîtres pour l'horlogerie.

Par ailleurs, la formation des cadres supérieurs doit également être améliorée, et surtout son recrutement doit être augmenté. Le nombre des techniciens horlogers est insuffisant ; il est indispensable de créer des spécialistes en fabrication, et d'augmenter le nombre des ingénieurs occupés dans l'industrie horlogère.



Après avoir évoqué ces deux aspects importants de la production, penchons-nous un instant sur la fabrication des pièces constitutives de la montre. Ici, nous entrons dans un domaine régi par les règles de droit public de l'arrêté fédéral protégeant l'industrie horlogère, d'une part, et les dispositions de droit privé de la Convention collective, d'autre part.

En revisant la Convention collective, ses auteurs sont partis de l'idée que les relations interprofessionnelles, entre fournisseurs et clients, devaient être animées par un esprit de collaboration plus poussé. Une des idées fondamentales de la nouvelle Convention collective est la création de commissions mixtes, formées des représentants des fournisseurs de pièces détachées, d'une part, et de leurs clients, fabricants d'horlogerie d'autre part, afin que les uns et les autres puissent examiner en commun les problèmes propres à la fabrication, qu'il s'agisse de la standardisation, de la rationalisation, de la création de nouveautés, de l'amélioration de la qualité ou enfin des possibilités d'accroître la productivité dans le remontage. En d'autres

## **Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.**

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

Saignelégier

Saint-Imier

Evilard

Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

922

# **LA JURASSIENNE**

**Caisse d'assurance-maladie pour le Jura bernois  
et le district de Bienne**

créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération

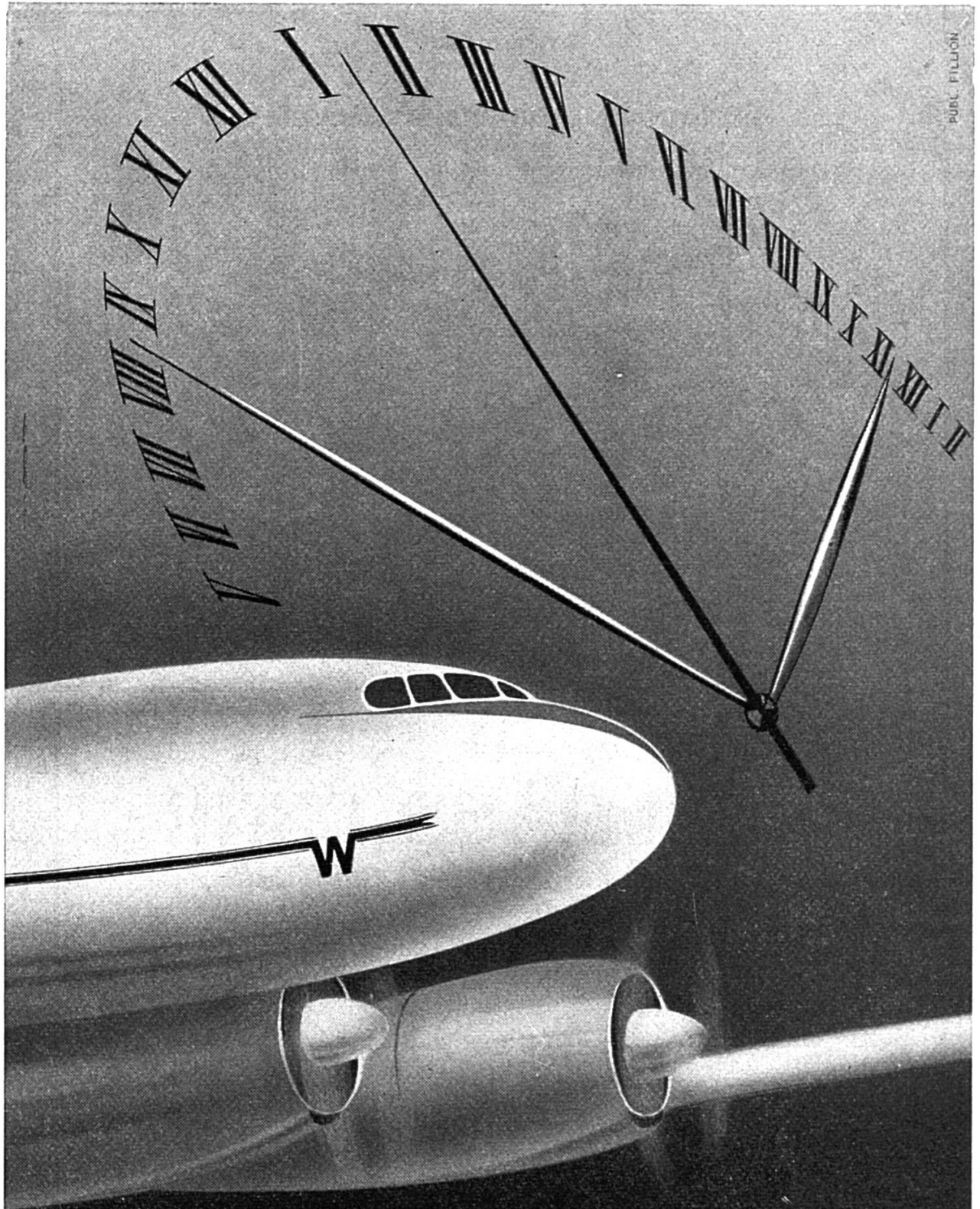
**est ouverte à tous les Jurassiens**

SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES  
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES — INDEMNITÉS  
AU DÉCÈS — ASSURANCE - TUBERCULOSE  
ASSURANCE - MATERNITÉ

917 (3)

Présidence : **Delémont**, Marronniers 3, Tél. (066) 2 15 13

Administration : **Cortébert**, Tél. (039) 9 70 73



# JURAWATCH

DELEMONT

SUISSE

termes, les relations entre fournisseurs et clients sont désormais placées sous le signe non pas d'une défense d'intérêts particuliers, mais au contraire sous celui d'une collaboration inter-branches, chacun, dans son secteur, devant vivre de plus en plus les préoccupations des secteurs voisins.

Plus que par le passé, la fabrication suisse a besoin de cet esprit de cohésion inter-branches. Il sera ainsi possible de réaliser la standardisation des pièces constitutives et, en premier lieu, des éléments fonctionnels non apparents, sans, pour autant, porter préjudice à la force que constitue, pour notre industrie d'exportation, la diversité de son habillement.

Pour que cet état d'esprit nouveau se généralise, et qu'il ne soit pas entravé par des dispositions protectionnistes, il est nécessaire, du même coup, d'assouplir les règles de droit public et, en tout premier lieu, celles qui tendent à enfermer des branches ou des sous-branches de fabrication dans des cloisons presque infranchissables. La fabrication horlogère souffre d'un compartimentage poussé à l'excès, que nous aurons garde de confondre avec la spécialisation. Il est indispensable d'y porter remède, si l'on veut éviter que ce grave défaut de notre structure n'entraîne des conséquences dommageables, dont nous serons tous en fin de compte, les victimes.

A cet égard, nous sommes placés devant une double échéance. Technique d'une part, la réorganisation indispensable des entreprises comme des branches ou sous-branches de fabrication se posera également sur le plan social. Il conviendra de prévoir, dans le temps et dans l'espace, quelles seront les modalités des transformations à accomplir, procéder à la recherche des solutions de diversification, puis les mettre en œuvre. Le problème de la réadaptation de la main-d'œuvre ainsi mise à disposition devra lui aussi être envisagé en temps et lieu, mais sans doute vaut-il mieux l'opérer de propos délibéré, que sous la pression de l'extérieur. Les petites et moyennes entreprises, ou encore les régions peu favorisées du point de vue économique, ne seront pas laissées à leur sort, mais on ne pourra agir que si l'industrie horlogère dans son ensemble poursuit sans relâche son effort de productivité.

Cette préoccupation importante nous amène à insister sur la nécessité d'une collaboration inter-entreprises à tous les échelons de la fabrication, qu'il s'agisse de la pièce détachée ou qu'il s'agisse du produit terminé. La collaboration peut prendre des formes multiples. Du simple échange d'expériences, ou de la comparaison inter-entreprises, dans le cadre d'une branche, on peut pousser l'opération plus loin, dans le sens d'une intégration plus étroite d'entités conservant, néanmoins, des caractéristiques d'indépendance suffisantes pour tirer le maximum de profit de l'initiative et de la responsabilité individuelles.

Il est certain, et les premières constatations faites lors de diverses enquêtes permettent de l'affirmer, que l'accroissement de la productivité est possible dans toutes les entreprises, quelle que soit leur grandeur. Souvent, la marge de productivité disponible est encore large. Les méthodes de rationalisation du travail peuvent, si elles sont appli-

quées d'une manière intelligente, contribuer au renforcement de la position d'une petite entreprise, comme d'une entreprise plus grande. Et c'est précisément un des soucis des organisations horlogères, que de mettre aussi à disposition des petites et des moyennes entreprises, les outils adéquats pour qu'elles, aussi, puissent améliorer le plus possible leur productivité. Dans ce but, il est indispensable, une nouvelle fois, de se défaire de ce que l'on pourrait appeler les oreillers de paresse ; telle est la raison pour laquelle la F.H. a la ferme volonté de mettre de l'ordre dans la structure des prix minima : la solution consistera à permettre une calculation mieux adaptée aux situations individuelles.

A longue échéance, cette évolution ne saura manquer de produire des effets bénéfiques, et contribuera au renforcement des positions de l'industrie horlogère suisse, en vue d'assurer sa prééminence sur les divers marchés où nous sommes installés.

Enfin, prouvant une fois de plus que le sort des petites et moyennes entreprises ne lui est nullement indifférent, la F.H., quant à elle, a pris l'initiative de lancer deux actions, engagées à la suite d'études approfondies : l'une destinée plus particulièrement aux entreprises viables, mais dont la situation financière est passagèrement serrée ; l'autre concernant les maisons dont la viabilité ne peut pas être reconnue, selon des critères objectifs, et qui se prêtent à une action d'assainissement.

\*\*\*

Conséquence logique de ce qui précède, la F.H. a dû procéder à une révision de ses statuts. Il y a quelques jours, l'assemblée générale des délégués adoptait des modifications dont j'aimerais évoquer, au passage, deux aspects.

Précisément en vue de promouvoir la collaboration inter-entreprises, il est prévu que des groupes de production seront créés, à l'avenir ; ils seront constitués par les entreprises dont les intérêts se rapprochent le plus, en raison de l'identité de leurs procédés de fabrication et de distribution.

Ainsi, les maisons dont les préoccupations sont voisines pourront étudier en commun les aménagements d'ordre structurel et organique que les circonstances nécessiteront, et manifester ensemble leur volonté de les obtenir.

Par ailleurs, en se retrouvant dans le cercle d'une famille partageant les mêmes soucis, ces entreprises auront la possibilité de mettre en commun des efforts qui, en l'absence d'un groupe de production, se trouveraient éparpillés et noyés dans un contexte trop vaste.

Autre aspect de la réforme des statuts de la F.H. : l'appareil judiciaire et de contrôle se trouve démocratisé et, surtout, complètement séparé de l'instance exécutive. Ainsi, la séparation des pouvoirs que Montesquieu préconisait, dans l'Esprit des lois, comme une des bases d'un système démocratique, est assuré ; une fois de plus se manifeste l'intention de la communauté horlogère, de mettre tout l'accent sur des mesures constructives, et de ne pas considérer l'appareil de contrôle comme une fin en soi, ou un remède universel.

Je serais incomplet, si j'omettais de parler de l'important problème du contrôle de la qualité. En effet, à partir de 1960, le contrôle de la qualité, au titre facultatif, à l'échelon du produit terminé, sera chose faite.

Pour tenir le délai, la F.H. a fait appel à trois commissions d'études, chargées des problèmes techniques, juridiques et commerciaux.

En ce qui concerne l'aspect technique, la création d'une norme de contrôle est la base de tout l'édifice. Des essais en laboratoire sont en cours ; leurs résultats permettront de dégager non pas des solutions théoriques, mais des conclusions pratiques, passées au creuset de l'expérience.

En ce qui concerne l'aspect de la commercialisation, il faut insister sur l'effort à entreprendre, pour faire connaître, par un signe distinctif, le produit ayant subi, avec succès, les épreuves du contrôle qualitatif.

Les analystes de marché ont en effet démontré qu'il était possible de capitaliser, d'une manière intéressante, sur le concept de qualité, ce qui présuppose qu'on soit assuré de donner au consommateur un article comportant la garantie d'un certain niveau qualitatif. Le contrôle tel que nous l'avons défini sera, à notre avis, l'assurance la meilleure qu'on puisse donner à ce propos. L'effort, qui peut être poursuivi pour lui-même d'une manière parfaitement rentable, ne sera cependant valorisé au maximum, qu'au fur et à mesure que sera introduit un insigne destiné à identifier l'article de qualité, sur lequel l'attention du consommateur aura été constamment attirée par l'action collective de l'organisme professionnel et par celle des membres individuels de la communauté horlogère. Sur ce plan également, les travaux ont passablement avancé. Quant aux spécialistes en publicité, membres des mêmes groupes de travail, ils ont eu la charge de proposer le front sur lequel sera engagé la bataille visant à faire connaître l'insigne de qualité. Sur ce point, les travaux sont terminés et leurs conclusions mettent l'accent sur la nécessité de pouvoir garantir une prestation (c'est le rôle du contrôle), mais aussi de pouvoir assurer la garantie (et cette seconde conclusion pose, en fait, tout le problème des « stations-services » de notre industrie à travers le monde).

Il est intéressant de rappeler que la Commission d'étude des prix, présidée par le professeur Marbach, a mis en évidence, dans son récent rapport, l'impérieuse nécessité de faire passer au premier rang des objectifs, la promotion de la qualité, dans un statut de droit public concernant l'horlogerie.

\*\*\*

Mon intention n'est pas d'abuser de vos instants, en m'étendant longuement sur les problèmes vitaux que pose la distribution du produit terminé.

Au reste, cet aspect du problème déborde le cadre de notre sujet et mériterait, à lui seul, un exposé complet. Toutefois, il vous intéres-

sera de savoir que la F. H. a chargé un groupe de travail ad hoc d'inventorier systématiquement les obstacles à une distribution rationnelle, que ces obstacles se situent en Suisse (qu'ils soient le fait de dispositions de l'Etat — ou celui de structures privées imparfaites) ou à l'étranger (obstacles contingents, douaniers, fiscaux, réglementaires, comme les dispositions vieilles qui régissent, dans tant d'Etats, l'accès à la profession commerciale). Ce groupe de travail proposera ensuite les remèdes propres à assainir les situations définies comme mauvaises, et sur lesquelles il est raisonnable d'espérer avoir prise.

Les conclusions du groupe, une fois déposées, permettront une prise de conscience également à l'intérieur de notre propre secteur industriel, pour les points qui le concernent en propre. Il s'agira, notamment, de dégager alors les moyens permettant un regroupement de l'activité distributrice des entreprises, par la voie de coopération, de fusion, ou d'ententes, selon les préférences des maisons individuelles.

Cet effort sur le plan intérieur suisse n'ira pas sans un corollaire sur le plan extérieur : sur le débouché même, l'activité de l'organisme professionnel groupant les producteurs devra se poursuivre et s'intensifier. Non seulement la recherche du renseignement, son analyse, sa diffusion aux entreprises intéressées, devront être poursuivies, mais encore des recherches complémentaires seront entreprises, portant sur la structure du marché (études descriptives). Plus encore, il s'agira de mettre à disposition de l'industriel exportateur, comme aussi du distributeur du pays en cause, des études de motivations, exposant le comportement du consommateur devant le produit et devant le vendeur.

Les informations ainsi recueillies ne serviront pas seulement à l'entreprise individuelle comme un moyen de prospection plus efficace ; elles seront également utilisées par les organes professionnels de la fabrication de la montre, pour poursuivre avec les organes professionnels de la distribution, une négociation courtoise, mais ferme, portant entre autres choses sur les marges bénéficiaires des différents échelons de la vente, marges bénéficiaires dont la quotité est souvent l'une des raisons qui détournent le consommateur des canaux traditionnels de la vente.

\*\*\*

J'arrive au terme de mon exposé, par lequel j'ai tenté de dégager quelques lignes directrices, en montrant, à la lumière de problèmes concrets l'évolution dans laquelle nous sommes engagés.

J'ai été heureux de pouvoir m'adresser aux participants de l'assemblée générale de l'Association pour la défense des intérêts du Jura.

Le sort du Jura et le destin de l'horlogerie sont liés par un mariage vieux de deux siècles ; un mariage d'amour, l'amour du travail bien fait, de l'exactitude et de la précision ; un mariage de raison aussi, où il s'agit d'apprécier, à tête reposée et en toute objectivité, des considérations d'ordre matériel subissant les courants des grandes lois économiques.

Chaque jour  
à la première heure  
paraît

# LE DÉMOCRATE

miroir fidèle de la vie jurassienne



**IMPRIMERIE DU DÉMOCRATE S. A.**

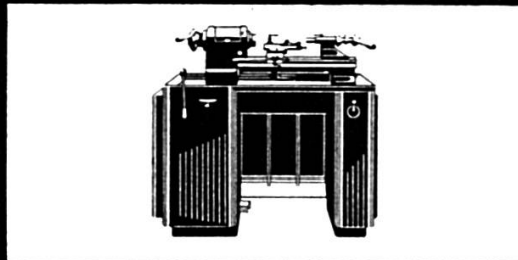
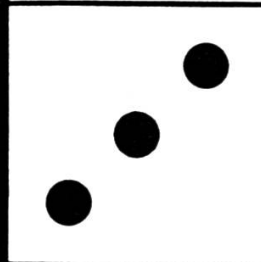
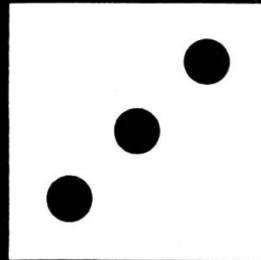
DELÉMONT

Importantes installations et équipement moderne pour la confection rapide de prospectus illustrés, catalogues, brochures, etc.  
Offres et projets sans engagement.

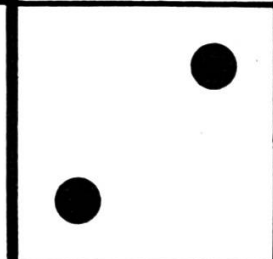
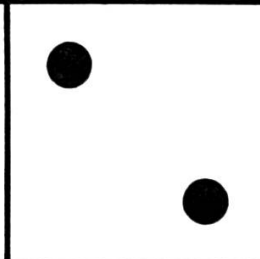
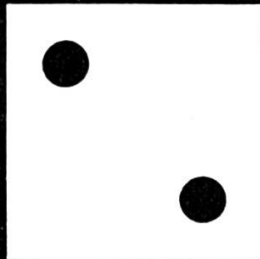
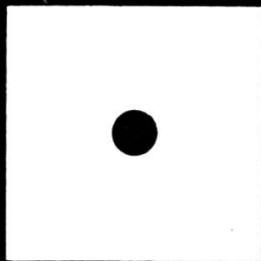


la pièce  
indispensable  
dans votre jeu  
de machines...

RM



**SCHAUBLIN**



FABRIQUE DE MACHINES SCHAUBLIN S.A. BEVILARD SUISSE

Frédéric Bastiat disait, il y a cent ans environ, que l'Etat était « cette grande fiction au travers de laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde ». L'industrie horlogère est décidée à faire mentir l'affirmation désabusée de l'économiste que fut F. Bastiat.

En assurant à l'entreprise individuelle l'intégralité de ses moyens d'action, en renforçant ainsi sa vitalité et en lui donnant le sentiment d'une pleine responsabilité, l'industrie horlogère, conduite par une organisation éclairée et réaliste, maintiendra sa prééminence sur les marchés internationaux.

Située au carrefour des arts, de la science et de la technique appliquée, notre industrie mérite les sacrifices et le courage personnel qu'elle requiert de chacun d'entre nous, pour poursuivre ses succès.

## LE MARCHÉ DU TRAVAIL

### Chômage dans le canton de Berne

Chômeurs complets	1958			1959		
	25.4	25.5	25.6	25.4	25.5	25.6
Mines . . . . .	—	—	—	—	1	1
Sylviculture, pêche . . . . .	5	—	1	11	1	9
Alimentation . . . . .	—	1	2	1	—	—
Habillement et équipement . . . . .	4	—	1	—	—	3
Industrie du cuir . . . . .	1	—	—	—	—	—
Bâtiment . . . . .	32	24	16	17	12	11
Industrie de la terre, de la pierre et du verre . . . . .	—	—	—	3	—	—
Textile . . . . .	—	1	3	2	2	—
Arts graphiques . . . . .	—	—	—	—	1	—
Industrie du papier . . . . .	—	—	—	1	—	—
Industrie des métaux et machines . . . . .	10	14	5	22	7	11
Industrie du bois et du liège . . . . .	1	3	3	8	5	3
Horlogerie . . . . .	110	111	173	155	104	71
Commerce et administration . . . . .	14	14	10	33	30	22
Hôtellerie . . . . .	17	7	4	12	4	2
Transports . . . . .	1	—	—	1	3	2
Service de santé . . . . .	—	—	—	1	—	—
Professions libérales . . . . .	5	8	9	2	6	9
Professions techniques . . . . .	—	—	—	—	2	1
Economie domestique . . . . .	8	11	16	11	6	3
Autres métiers . . . . .	7	4	2	9	14	5
	215	198	245	289	198	153